

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA VILLE DE GEX

Sommaire:

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Données synthétiques sur le budget communal.

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année écoulée.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget communal. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la commune de Gex d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille: le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Au niveau communal, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centres de loisirs,

piscine, bibliothèque...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à la Compensation financière genevoise, aux revenus des immeubles, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 16 472 612.66€, auxquelles il faut rajouter les excédents des exercices antérieurs : 226 127.38 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 12 623 776.81 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement (ou l'épargne), c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement de la commune ont été fortement impactées ces dernières années du fait d'aides de l'Etat en constante diminution (légère augmentation en 2019 pour la DGF).

DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

Année 2015 : 1 603 814 €

Année 2016 : 1 376 070 €

Année 2017 : 1 169 624 €

Année 2018 : 1 213 892 €

Année 2019 : 1 296 314 €

Du côté de la Compensation Financière Genevoise, la dynamique enregistrée les années précédentes a été interrompue en 2018 avec une baisse de plus de 300 000 €. En 2019 la Commune a renoué avec une augmentation de la CFG (+ 221 053 €).

CFG (Compensation Financière Genevoise)

Année 2015 : 3 396 525 €

Année 2016 : 3 580 324 €

Année 2017 : 3 680 901 €

Année 2018 : 3 376 016 €

Année 2019 : 3 597 069 €

A l'exception de la CFG qui constitue une spécificité de la zone frontalière, il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

La taxe foncière et d'habitation, les dotations versées par l'Etat, les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (revenus des immeubles, concessions, redevance occupation domaine public, redevances et droits des services périscolaires, autres prestations de services...)

Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont les suivantes :

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2019		Mandats émis
011	Charges à caractère général	3 525 070.84
012	Charges de personnel	5 817 919.16
014	Atténuations de produits	951 491.00
65	Autres charges de gestion courante	1 050 754.36
66	Charges financières	175 335.79
67	Charges exceptionnelles	14 884.38
	Opérations d'ordre	1 088 321.28
Total		12 623 776.81
RECETTES FONCTIONNEMENT 2019		Titres émis
013	Atténuations de charges	263 409.27
70	Ventes de produits	1 272 662.32
73	Impôts et taxes	8 587 964.69
74	Dotations - subventions	5 827 260.85
75	Autres produits de gestion courante	299 922.08
76	Produits financiers	0.00
77	Produits exceptionnels	133 257.08
	Opérations d'ordre	88 136.37
Total		16 472 612.66

b) Focus sur la fiscalité

Rappel des taux des impôts locaux :

- *concernant les ménages*

. Taxe d'habitation	16,95%
. Taxe foncière sur le bâti	14,43%
. Taxe foncière sur le non bâti	94,29%

- *concernant les entreprises*

Toute la fiscalité économique du territoire relève désormais de la Communauté de communes devenue Communauté d'agglomération du Pays de Gex, laquelle a instauré au 1^{er} janvier 2018 la fiscalité professionnelle unique (FPU).

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à court, moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial: achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la Ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent, à savoir les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement, Projet urbain partenarial) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de locaux scolaires et périscolaires, à réalisation de pistes cyclables, à la mise aux normes de bâtiments, etc.). Le remboursement par l'Etat de la TVA payée la commune sur les opérations d'équipement, appelé Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), constitue également une ressource imputée en section d'investissement

Le montant de la section dépenses d'investissement s'élève au compte administratif 2019 à 8 532 371.09 € auquel il faut rajouter le déficit d'investissement des exercices antérieurs : 2 633 641.61 €.

Le montant de la section recettes d'investissement s'élève au compte administratif 2019 à 9 320 558.98 € auquel il faut rajouter 3 162 958.01 € de virements de la section de fonctionnement.

Vue d'ensemble de la section d'investissement 2019

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Déficit d'investissement reporté	2 633 641.61	Virement de la section de fonctionnement	3 162 958.01
Remboursement d'emprunts	1 118 940.34	FCTVA	1 285 465.00
Opérations d'équipement	6 963 383.34	Affectation résultat CA 2018	5 076 741.52
Taxes diverses	23 851.01	Subventions	1 228 067.05
Ecritures d'ordre	426 196.40	Taxe aménagement	173 273.75
		Dépôt cautionnement	60,00
		Emprunts	0.00
		Opération compte de tiers	0.00
		Ecritures d'ordre	1 469 238.93
Total Général	11 166 012.70	Total Général	12 395 804.26

Restes à réaliser à reporter :

- Dépenses d'investissement : 2 608 256.81 €
- Recettes d'investissement : 2 551 208.47 €

Les restes à réaliser en dépenses correspondent aux dépenses engagées mais non encore payées au 31 décembre de l'exercice. Ils sont intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif.

Les restes à réaliser en recettes correspondent à des recettes certaines n'ayant pas été encaissées ou donné lieu à l'émission d'un titre de recette au 31 décembre de l'exercice. Ils sont également intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif.

IV. Données synthétiques sur le budget communal:

a) Rétrospective 2014 – 2019

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (RRF) depuis 2014 :

Année	RRF	% augmentation / n-1
2014	14 099 810	-2,27%
2015	14 660 767	3,98%
2016	15 305 985	4,40%
2017	15 478 795	1,13%
2018	15 559 458	0,52%
2019	16 384 476	5.30%

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) depuis 2014 :

Année	DRF	% augmentation / n-1
2014	10 137 179	4,03%
2015	10 375 844	2,35%
2016	10 278 292	-0.94%
2017	10 664 144	3,75%
2018	10 953 380	2,71%
2019	11 492 598	4.92%

Evolution de l'épargne brute (*recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement*) et évolution du taux d'épargne brute depuis 2014 :

Année	Epargne brute	Taux
2014	3 962 631	0.28
2015	4 284 923	0.29
2016	5 027 693	0.33
2017	4 814 651	0.31
2018	4 606 078	0.30

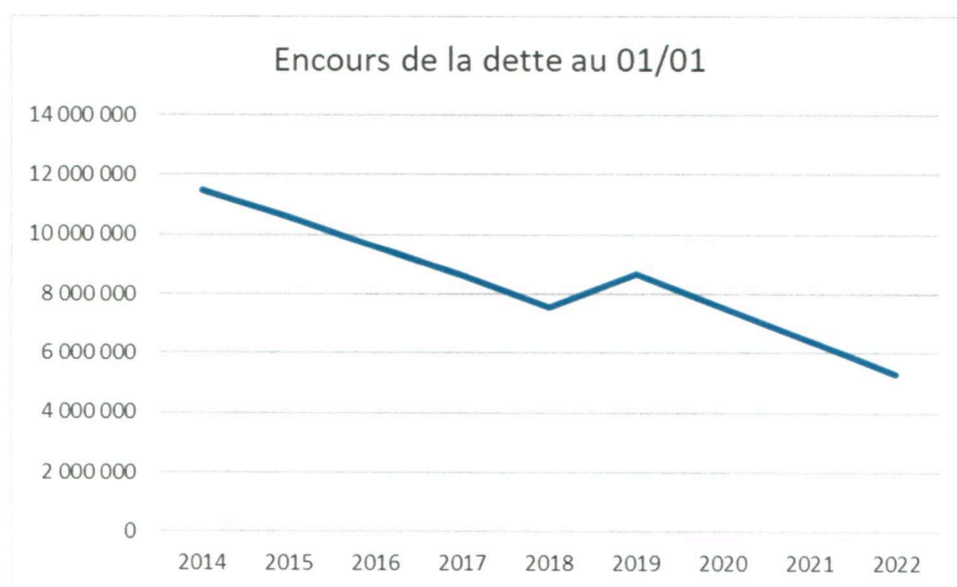
2019	4 891 878	0.30
------	-----------	------

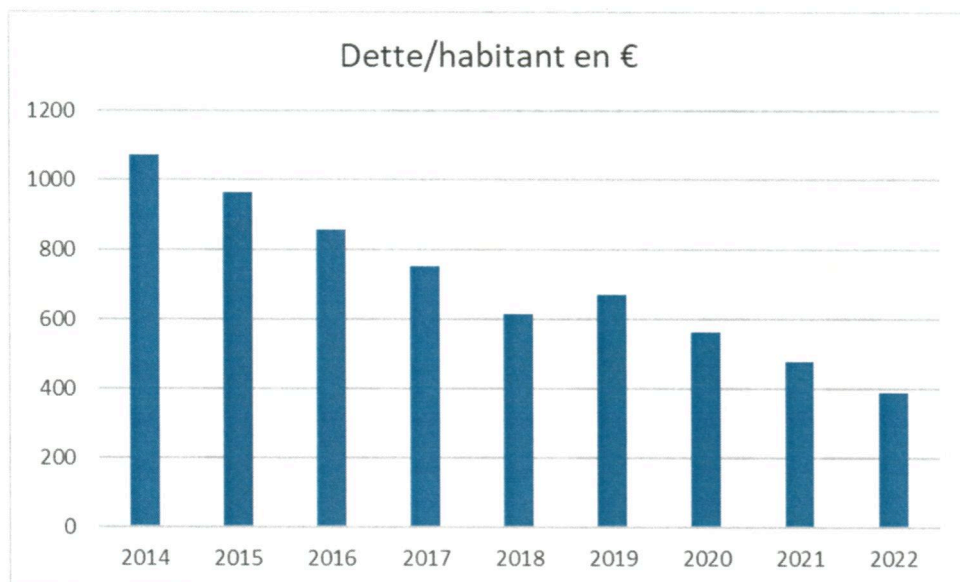
Evolution de l'épargne nette (= *épargne brute – remboursements de la dette*) et évolution du taux d'épargne nette depuis 2014 :

Année	Epargne nette	Taux
2014	3 206 461	0.23
2015	3 505 697	0.24
2016	4 224 724	0.28
2017	3 986 911	0.26
2018	3 635 986	0.23
2019	3 487 138	0.23

b) Etat de la dette :

ENCOURS DE LA DETTE AU 01/01									
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours dette	11 487 014	10 563 324	9 597 296	8 611 847	7 567 404	8 661 236	7 533 286	6 430 769	5 305 423
Nombre d'habitants	10 711	10 979	11 200	11 453	12 268	12 894	13 375	13 643	13 915
Dettes/habitant en €	1072	962	857	752	617	672	563	471	381

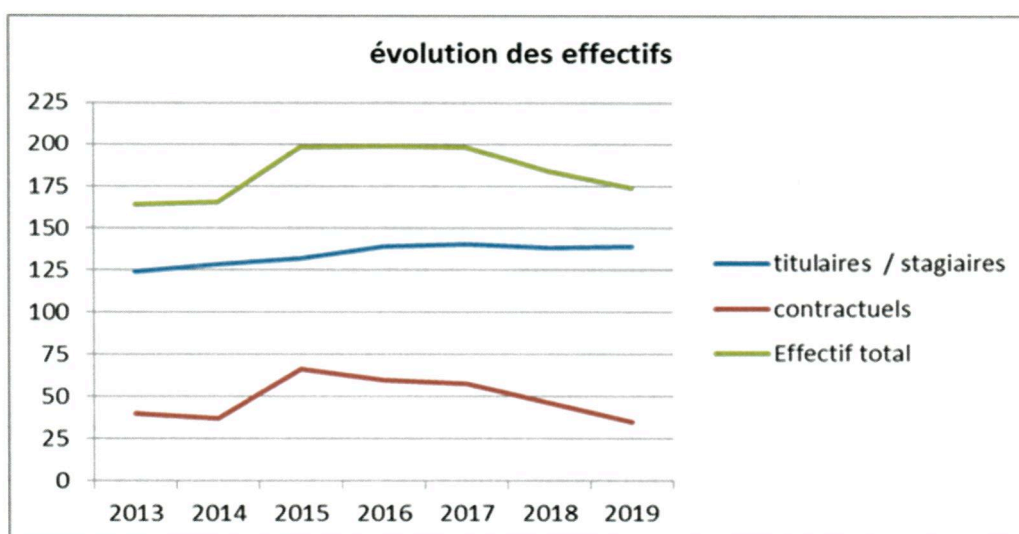


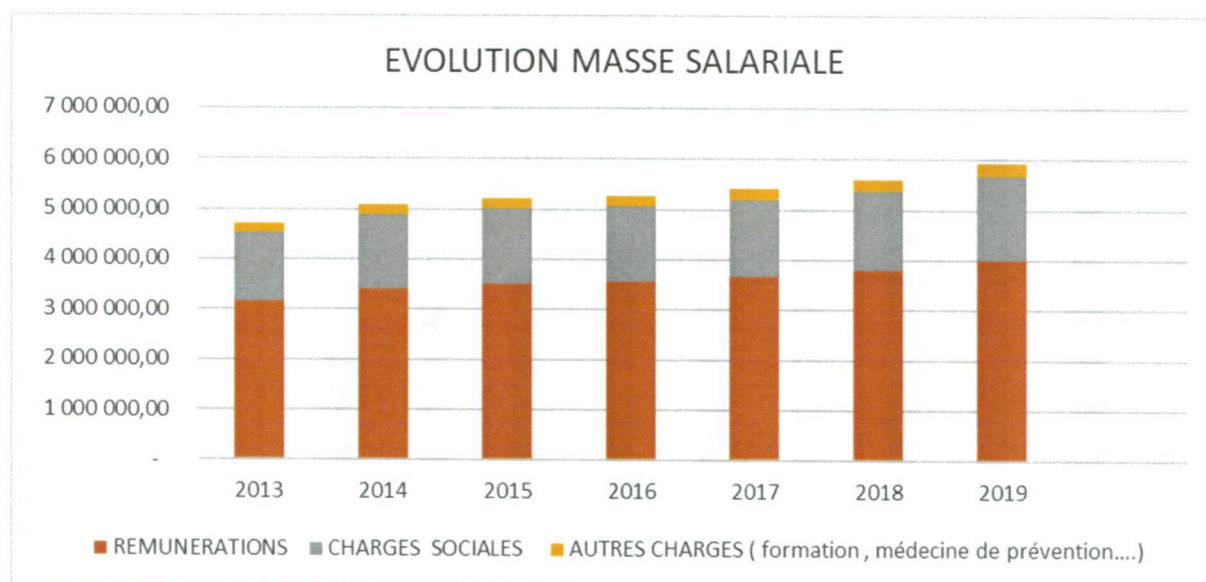


Capacité de désendettement au 31/12 depuis 2014 (= *nombre d'années d'épargne brute nécessaires au remboursement du capital de la dette*)

Année	Capacité désendettement
2014	2.66
2015	2.23
2016	1.71
2017	1.57
2018	1.88
2019	1.64

c) Les effectifs de la collectivité 2013 - 2019 et les charges de personnel





d) Le résultat de clôture de l'exercice pour l'année 2019

SECTION INVESTISSEMENT	
dépenses investissement	8 532 371.09
recettes investissement	9 320 558.98
résultat exercice (Excédent)	788 187.89
résultat antérieur déficitaire	2 633 641.61
résultat clôture section investissement déficitaire	1 845 453.72

restes à réaliser 2019	
dépenses	2 608 256.81
recettes	2 551 208.47
déficit	57 048.34

SECTION FONCTIONNEMENT	
Dépenses fonctionnement	12 623 776.81
Recettes de fonctionnement	16 472 612.66
résultat exercice (excédent)	3 848 835.85
résultat antérieur excédentaire	226 127.38
résultat clôture section fonctionnement excédentaire	4 074 963.23

e) Divers :

En sus du budget principal, la Ville de Gex compte un **budget annexe pour la forêt**. Ce dernier retrace toutes les dépenses et recettes inhérentes aux bois communaux. Ce budget a la particularité d'être établi hors taxe mais se présente de la même manière, c'est-à-dire avec une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Pour 2019, le programme des travaux s'est établi comme suit :

- 27 377 € pour les travaux sylvicoles,
- 3 335 € pour d'autres travaux d'investissements en forêt,
- 90 656.41€ de dépenses de fonctionnement pour entreprendre des travaux de maintenance, d'exploitation, d'entretien des routes forestières et sentiers, etc.

En dépenses il faut également noter :

- 36 686 € de taxes foncières,
- 13 002 € de frais de gardiennage.

Les principales recettes du compte administratif de la forêt pour 2019 sont les suivantes :

- 82 219€ issus des coupes de l'année 2018 : ventes sur pied et bois façonnés,
- 13 305€ émanant des lots d'affouage,
- 9 647€ de loyers (maisons forestières),
- Subvention de l'association SYLV' ACCTES de 10 103€ en section d'investissement pour les travaux sylvicoles.

Fait à Gex, le 23 juin 2020

Le Maire, Patrice DUNAND



